



Comité Économique et Social Européen

Conseil Economique et Social d'Ile de France

Discours

de

Monsieur Roger BRIESCH

Président du Comité Économique et Social Européen

Paris, le 4 mars 2004

Seul le texte prononcé fait foi
Check Against Delivery

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis, Chères Amies
Chers Collègues, Chères Collègues,

Merci pour l'invitation qui nous donne l'occasion de lancer une réflexion sur les relations et les coopérations possibles entre les CES régionaux, nationaux et européen dans notre système politique européen à plusieurs niveaux.

Une condition importante des coopérations et relations fructueuses est de se connaître mieux. C'est pourquoi je vous propose – en accord avec votre Président, M. Boucherat, de vous informer sur la place, le rôle et l'action du CESE.

Ceci faisant je vous parlerai

- ◆ du rôle du CESE dans le système politique et institutionnel de l'Union,
- ◆ de la société civile en Europe,
- ◆ du réseau des CES européens,
- ◆ du processus de Lisbonne et de la synergie possible entre les CES européen, nationaux et régionaux,
- ◆ et finalement de l'action du CESE comme partenaires de la Commission européenne en matière des relations extérieures.

1. Place et rôle du CESE dans le système politique et institutionnel de l'Union

Il est évident, aujourd'hui, que l'Union européenne traverse une grave crise de confiance. A tort ou à raison, les citoyens européens ne se privent pas de lui reprocher son manque d'efficacité ni de pointer du doigt ses déficits démocratiques.

Cette crise de confiance, si elle n'est pas renversée, pourrait mettre en cause, non seulement les structures communautaires, mais aussi les bases du modèle social européen, qui sont ancrées dans l'inclusion et la participation. Il est temps de s'attaquer simultanément au déficit "démocratique" et aussi au déficit "de participation".

Pour y répondre, le Parlement européen a une responsabilité capitale en ce qui concerne la dimension politique de ce processus; c'est plus particulièrement vers cette Institution que se tournent les regards des citoyens afin de combler le "déficit démocratique" dont souffrent le cadre institutionnel et les structures de prise de décisions de l'UE.

Mais il existe également au sein de l'UE un "déficit de participation", que les parlements, les organes politiques et les processus politiques ne peuvent combler à eux seuls. Le Comité économique et social européen, en tant qu'assemblée européenne représentative de la société civile organisée, est idéalement placé pour contribuer à combler le "déficit de participation" de l'UE.

Cette institution que j'ai l'honneur de présider, est composé, à l'heure actuelle, de 222 membres; mais à partir du mois de mai, date de l'élargissement de l'Union, le nombre des Conseillers s'augmente à 317. Ils sont répartis en 3 groupes: traditionnellement, les groupes "Employeurs" et "Travailleurs" accueillent les partenaires sociaux (organisations patronales et

syndicales) tandis que le groupe "Activités diverses" réunit les représentants des autres secteurs de la vie économique et sociale: organisations d'artisans, d'agriculteurs, de PME, de professions libérales notamment.

Toutefois, cette composition n'est pas statique; elle évolue à chaque renouvellement du Comité afin de refléter l'évolution de la société civile organisée des États membres.

Des représentants d'organisations de consommateurs, d'associations de lutte contre le handicap et l'exclusion, d'associations familiales, de protection de l'environnement, ou encore d'ONG actives dans le domaine culturel et civique, sont ainsi venus enrichir progressivement le Comité contribuant à ce qu'il assure une représentation de plus en plus large de la société civile.

Cette structure en trois groupes favorise un dialogue permanent et structuré sur presque toutes les questions à l'ordre du jour de l'Union. Le Comité est ainsi un lieu privilégié de concertation sur les projets législatifs et permet d'améliorer la transparence du processus de décision de l'Union européenne.

Il est obligatoirement consulté dans les cas prévus par les Traités, ainsi que dans tous les cas où ces institutions le jugent opportun.

De plus en plus souvent il est saisi par la présidence du Conseil, par la Commission ou par le Parlement européen de demandes d'avis dits "exploratoires", en amont du processus de formation des politiques et des décisions communautaires.

Il peut également prendre lui-même l'initiative d'émettre des avis ou d'élaborer des rapports d'information. Actuellement, le Comité produit près de 150 avis par an sur les thèmes les plus variés.

Les avis exploratoires et les avis d'initiatives présentent, quant à eux, un intérêt particulier; ils ont souvent le mérite de sensibiliser les institutions européennes ou les autorités nationales sur des sujets qui ont, jusque-là, peu ou pas retenu leur attention.

Le Comité exerce également deux autres rôles, complémentaires qui se sont développés au fil du temps, à savoir :

- ◆ permettre une meilleure adhésion et une plus grande participation de la société civile organisée au projet européen;
- ◆ renforcer le rôle de la société civile organisée dans les pays (ou ensembles de pays) extra-communautaires, notamment les pays candidats à l'élargissement où il a établi et développe des relations suivies et un dialogue structuré avec les organisations de la société civile, en particulier les partenaires sociaux.

Le Comité, outre le fait qu'il dispose d'un large éventail de connaissances dans le domaine économique et social, peut également agir en tant que catalyseur et canal d'expression pour une multitude d'intérêts sociétaux et de relations d'ordre économique et social au sein de l'Union. Il se situe en effet au carrefour du dialogue social et du dialogue civil européen et peut faciliter un processus structuré d'élaboration collective associant "les différentes catégories de la vie économique et sociale" qu'il représente dans les débats stratégiques sur la future citoyenneté européenne.

C'est pourquoi nous nous sommes engagés – à côté du Parlement et en partenariat avec les autres institutions législatives et exécutives de l'Union - à aider à promouvoir une interactivité dont dépend une Europe plus proche du citoyen, une Europe sociale et participative.

Le Comité, en effet, s'est donné comme objectif de devenir le "foyer" de la Société civile organisée, telle qu'elle s'exprime au niveau européen, et d'agir comme un pont institutionnel entre la Société civile organisée et les instances décisionnelles communautaires.

2. La Société civile en Europe

Par "Société civile organisée", nous entendons la partie de la société civile qui s'articule en organisations, dont l'existence même est un facteur de structuration de la société. En d'autres termes, la société civile organisée se compose de l'ensemble des organisations non publiques d'initiative privée et de leurs membres qui utilisent leurs connaissances, compétences et possibilités spécifiques pour peser, par leur action et en fonction de leurs intérêts respectifs, sur la gestion des affaires publiques.

Cette définition s'applique à une multitude d'organisations: les associations d'employeurs et les syndicats, les associations de défense de certaines questions d'intérêt général ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG). Cette définition correspond par ailleurs à l'intention du traité de Nice qui, pour la première fois, a introduit dans le dispositif réglementaire communautaire la notion de société civile organisée et, partant, une référence à la société civile. À ce propos, il convient de souligner que cette notion n'est utilisée qu'en relation avec le CESE. Celui-ci est toutefois défini par les membres qui le composent, à savoir des représentants de trois groupes d'organisations de la société civile: les employeurs, les salariés et les activités diverses.

Les organisations de la société civile s'efforcent d'être représentatives (en termes quantitatifs mais aussi qualitatifs), d'adopter des procédures et une attitude démocratiques et de garantir la transparence, la continuité, la durabilité ainsi que la fiabilité de leur action.

Au cours des dix dernières années, l'intérêt des institutions européennes pour un dialogue avec la société civile, en particulier la société civile organisée, n'a cessé de croître. Elles ont en effet reconnu qu'il ne peut y avoir de bonnes solutions sans écoute, sans participation et sans assentiment des personnes concernées par les décisions législatives et administratives, et que, pour être efficaces, ces décisions doivent impérativement être acceptées par les intéressés.

Aussi est-il indispensable d'associer davantage aux réflexions sur la définition et la mise en oeuvre des politiques non seulement les partenaires sociaux, c'est-à-dire les représentants des employeurs et des salariés, pour lesquels le traité de Maastricht de 1992 avait déjà prévu une forme spécifique de participation. Il faut aussi associer tous les autres acteurs représentatifs de la société civile organisée, à savoir les organisations transnationales, européennes de la société civile qui elles aussi font valoir ces revendications avec force depuis longtemps: dans la mesure où elles représentent les citoyens qui sont directement concernés, elles entendent non seulement être consultées, mais aussi associées au moyen de procédures adéquates.

Les mêmes revendications sont également formulées aux niveaux de gestion et de pouvoir municipal, régional et national, et reçoivent un accueil de plus en plus favorable. Cette évolution se produit à un moment où le monde politique doit faire face à des problèmes d'une complexité et d'une portée grandissantes et où il y a une prise de conscience démocratique accrue de la part des citoyens, qui revendiquent leur droit de participer au processus de

formation de l'opinion de proposer ainsi la prise de décision, d'intervenir aussi dans la mise en œuvre de la législation.

3. Le réseau des CES européens

Le CESE et les CES nationaux coopèrent de façon bilatérale dans le contexte des présidences de l'Union européenne.

En 2003, le CESE et le CES de Grèce ont renforcé leur coopération à l'occasion de *la présidence grecque* de l'Union. Les deux institutions ont ainsi co-organisé par exemple la Journée Européenne des Consommateurs qui a eu lieu à Thessalonique les 14 et 15 mars 2003 et le CESE a été appelé à participer à plusieurs activités du CES de Grèce comme la conférence sur l'immigration.

Sous *présidence italienne*, le principal événement a été la tenue de la conférence conjointe CESE –CES italien à Rome les 23 et 24 novembre dont le thème était: "Quel rôle pour la société civile dans la politique euro-méditerranéenne après l'élargissement?".

Ces conférences ont suscité un grand intérêt de la part des présidences de l'Union européenne et ont permis de valoriser les travaux du CESE auprès de l'opinion publique de ces pays.

Durant la *présidence irlandaise* du premier semestre 2004, le CESI d'Irlande a, d'ores et déjà, exprimé l'intention d'organiser avec le CESE une conférence qui se tiendra à Dublin les 6 et 7 avril sur le rôle du dialogue civil dans les services publics.

Les CES nationaux ont été d'ailleurs régulièrement informés du déroulement des travaux de la Convention sur le projet de Traité constitutionnel ainsi que des contributions et propositions du CESE. La participation des CES de l'Union et - depuis 2003 - des futurs États membres à certaines sessions plénières, les réunions de notre Bureau à Athènes et Rome, ainsi que mes rencontres avec mes homologues ont permis d'approfondir l'information et le soutien aux positions du Comité européen.

En 2003, des contacts ont été établis avec les CES des futurs États membres en vue de leur participation à la Réunion annuelle des Présidents des CES et du CESE avec un bon résultat de participation.

En 2004, il s'agira d'approfondir ces relations, notamment en impliquant les nouveaux Conseillers du CESE.

La participation de représentants des CES nationaux aux conférences organisées par le CESE témoigne de l'intérêt de ces manifestations et de la nécessité de poursuivre dans cette voie.

En ce sens, la conférence sur "La contribution de la société civile organisée au processus de Lisbonne", qui a eu lieu en octobre 2003, marque une étape particulière et importante dans l'implication accrue des CES puisqu'il a été décidé à Madrid de donner suite à cette initiative qui permet de mettre en commun les réflexions et les contributions afin de préparer et de peser sur les décisions des Conseils européens de printemps.

Dans le cadre des Réunions annuelles, les Présidents et Secrétaires généraux du CESE et des CES nationaux se sont réunis à Madrid en novembre 2003. Pour la première fois, les Présidents et Secrétaires généraux des CES et Institutions similaires des futurs États

membres ont participé à cette rencontre. Il s'agit d'un élargissement important de la coopération, puisque neuf nouveaux Conseils de huit pays (Estonie, Hongrie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie) se sont associés à la coopération du CESE avec les CES nationaux.

Le réseau ainsi construit au niveau de l'Union européenne élargie comportera désormais 21 Conseils de 19 pays et le CESE, ce qui constitue un défi important dans la mesure où des nouveaux modèles de CES viennent compléter le paysage actuel. À cet égard, il est très encourageant de constater qu'en dépit de cette diversité, la rencontre qui s'est tenue à Madrid a clairement mis en évidence le grand intérêt des CES des futurs États membres à participer pleinement à la coopération entre les CES nationaux et le CESE.

La prochaine Réunion des Présidents en 2004 sera organisée par le CES du Grand-Duché de Luxembourg qui reprendra et développera les thèmes évoqués à la Réunion de Madrid.

4. Le processus de Lisbonne : **Synergie entre les CES européen, nationaux et régionaux**

Sur ma proposition les Présidents des CES nationaux se sont mis d'accord pour intégrer les travaux sur la stratégie de Lisbonne dans leurs programmes 2004, avec comme objectif de faire connaître la position des CES et du CESE dans une déclaration adressée au Sommet de printemps qui se tiendra sous présidence luxembourgeoise en 2005.

Cette démarche est animée par les travaux du Comité suite à la demande de la Commission européenne de procéder à une évaluation de la stratégie de Lisbonne. Le Comité a été invité à examiner l'impact global de la stratégie de Lisbonne à ce jour, à rapporter cet impact à la perspective à long terme et à présenter une appréciation qualitative et quantitative des progrès réalisés dans les trois dimensions centrales de la stratégie de Lisbonne (l'économique, la sociale et l'environnementale). L'évaluation pouvait aussi identifier les secteurs dans lesquels il faudrait prévoir de nouveaux efforts, voire d'éventuelles nouvelles initiatives politiques.

Suite à cette demande, le CESE a adopté une résolution en décembre 2003. L'une des sources auxquelles s'est alimentée cette résolution a été, pour une part importante, une grande conférence de trois jours organisés ont débattu de la stratégie de Lisbonne et des mesures à prendre à son sujet. Ses conclusions sont aux antipodes de l'appréciation de satisfaction exprimée par les trois Gouvernements Grande-Bretagne-France-Allemagne.

En 2004, le CESE poursuivra son entreprise consistant à faire réussir la stratégie de Lisbonne, en assurant un suivi continu de cette stratégie. Il continuera à proposer des améliorations, en particulier en associant à ses travaux de plus larges segments de la société civile organisée, et notamment les conseils économiques et sociaux nationaux et régionaux. Il s'agira là d'une part importante de la contribution du CESE au Conseil de printemps de 2005.

Le CESE est fortement convaincu d'une part, de l'importance de la stratégie de Lisbonne décidée d'un commun accord en l'an 2000 par l'Union européenne et d'autre part, du fait que les objectifs de Lisbonne sont toujours d'actualité et sont toujours nécessaires. L'objectif de l'Union européenne qui consiste à devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale, est un objectif que nous partageons tous. Pour le moment, toutefois, ces mots restent des notions abstraites. Le CESE croit très fermement que des efforts sont à faire pour reconstruire la confiance chez les citoyens européens et pour créer un projet positif pour

l'avenir, fondé sur la participation des citoyens et visant à assurer une répartition plus équilibrée de la richesse produite et de l'excédent créé par les technologies modernes. Sans un tel engagement, et faute de pouvoir montrer que l'Europe devient beaucoup plus compétitive, nous ne gagnerons pas le cœur et la raison des citoyens européens. Il faut faire en sorte que la démarche de Lisbonne prenne un sens par rapport à notre vie quotidienne. Dans ce contexte, les organisations comme la votre et le CES nationaux ont un rôle très important à jouer.

Pour le CESE, il est plus que jamais important, dans le climat politique et économique actuel, que les responsables politiques, ceux qui sont concernés et interviennent dans ce cadre, se fassent entendre plus vigoureusement sur l'importance qu'il y a à progresser dans la poursuite des objectifs de Lisbonne et dans le sens du développement durable. Nous ne devons pas nous laisser entraîner vers des démarches différenciées pour une vieille Europe et pour une Europe nouvelle. Nous ne devons pas laisser nos pays se diviser, ni nos citoyens et notre société civile s'aliéner sous l'effet d'une logique de conflit que l'immense majorité de l'opinion publique de tous les pays européens rejette. Au contraire, il faut orienter en priorité nos efforts vers une Europe de l'inclusion, en modernisant le modèle social européen et en relevant le défi de la mondialisation. Cela suppose que l'on investisse davantage dans l'évolution vers une société "apprenante", dans l'innovation, dans les nouvelles connaissances et dans la création d'emplois. Il faut éviter que la Stratégie de Lisbonne sera vue comme un projet néo-liberaliste qui ne prend pas compte des préoccupations légitimes des travailleurs et des groupes vulnérables de la société.

Pour mettre en marche la volonté politique existe, mais il n'y a pas de concrétisation sur le terrain. Ce qu'il nous faut, ce sont des efforts comparables à ceux qui ont été déployés pour mettre en place la marché unique et la monnaie unique. La réalité est qu'il nous faut aller beaucoup plus loin. Il nous faut fournir des efforts comparables à ceux des États-Unis d'Amérique après la crise de 1929 et à ceux de l'Europe après la seconde guerre mondiale. Il nous faut un nouveau "New Deal".

5. Action du CESE en matière de relations extérieures

Grâce à son réseau unique de relations avec la société civile des pays tiers, le CESE apporte aussi à la politique internationale de l'Union européenne un complément important en relayant le message de l'Union européenne auprès des représentants concernés qu'ils soient Conseils économiques et sociaux, partenaires économiques et sociaux ou autres représentants de la société civile. En outre, le CESE contribue à la promotion de la démocratie participative en favorisant la mise en place d'une culture de dialogue entre représentants de la société civile organisée et entre ceux-ci et les autorités politiques.

Cette action s'appuie sur les textes des accords internationaux mais aussi sur le Protocole de 2001 qui vise à renforcer les actions de coopération entre la Commission européenne et notre Comité et notamment à faire du CESE "un intermédiaire privilégié entre les institutions de l'Union et la société civile organisée".

Partenariat euro-méditerranéen

Dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen, le CESE coordonne, sur la base de la Déclaration de Barcelone, l'action et les travaux des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires. Il soutient et participe à l'organisation des Sommets annuels qui adoptent, sur la base de contributions thématiques et de rapports d'activité, une déclaration

finale contenant des recommandations adressées aux Conférences euroméditerranéennes des Ministres des Affaires étrangères.

Lors du dernier Sommet qui s'est déroulé à Malte en novembre 2003, les CES ont abordé principalement les thèmes de l'implication de la société civile organisée dans le partenariat Euromed et des effets des nouvelles technologies. Point d'orgue du Sommet sur le plan symbolique, autour du Président du CESE ont été réunis à la tribune un représentant du CES d'Israël et un représentant de la délégation palestinienne pour une discussion sur le développement de la fonction consultative. D'ailleurs, ces deux délégations ont accepté de travailler ensemble avec le CESE pour élaborer une contribution thématique sur "Agriculture et sécurité alimentaire dans le cadre du partenariat euroméditerranéen" qui sera présentée au prochain Sommet qui se déroulera en Espagne en novembre 2004.

Après la mise en place assez récente de CES au Liban et en Israël auxquels le CESE a apporté son soutien, des missions d'information ont été organisées en 2003 dans plusieurs pays du Machrek, avec le soutien efficace des délégations de la Commission, afin de mieux intégrer les sociétés civiles de ces pays dans le partenariat euroméditerranéen et de favoriser la création d'enceintes consultatives de représentation de la société civile organisée. Par ailleurs, le CESE a accueilli en juillet 2003 à son siège, pendant plusieurs jours, une délégation de la société civile palestinienne dans le but de la soutenir dans son objectif de création d'un CES. Au cours des prochains mois, des tentatives similaires seront opérées vis-à-vis d'autres pays du Machrek et notamment de la Jordanie.

Continent sud-américain

Dans le continent sud-américain, le CESE a établi des premiers contacts avec le Comité consultatif ouvrier andin et le Conseil consultatif des entreprises andines ainsi qu'avec le Comité consultatif du système d'intégration d'Amérique centrale. Mais, c'est à l'heure actuelle avec le Foro Consultivo du Mercosur (FCES) qu'un contact régulier a été établi. Les rencontres régulières avec les représentants du Mercosur permettent d'apporter le point de vue de la société civile sur le déroulement des négociations de l'Accord d'association. D'ailleurs l'un des objectifs est, sur la base des dispositions actuellement négociées, de créer une fois le Traité conclu et ratifié un Comité consultatif mixte CESE-Foro Consultivo.

Dans la droite ligne des années précédentes, la Commission a pris avantage de ce réseau de relations et de la capacité d'organisation du CESE pour lui demander d'organiser la 3^{me} rencontre de la société civile UE-Amérique latine-Caraïbes qui se déroulera à Mexico les 13, 14 et 15 avril 2004.

En outre, la Commission a demandé au CESE d'élaborer un avis sur la cohésion sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le but de favoriser une meilleure compréhension des problèmes liés à la cohésion sociale par la société civile organisée et de contribuer à sensibiliser un grand nombre d'acteurs à ces questions. L'avis du Comité a été adopté le 25 février 2004.

Le CESE a soutenu la création récente du Conseil de développement économique et social du Brésil et une délégation du CESE conduite par son Président a participé à une conférence sur les stratégies de développement et de concertation sociale en décembre 2003. De la même façon, le CESE tente, avec l'appui de la Commission, de favoriser la mise en place de telles structures au Chili, en Bolivie et au Mexique. Ainsi, à l'occasion de la prochaine rencontre de la société civile UE-Amérique latine, le CESE aura pour objectif de mobiliser les forces économiques et sociales du Mexique en faveur de la création d'un CES dans ce pays.

L'Asie

Le CESE a, à la demande du Commissaire, mis sur pied la Table ronde de la société civile UE-Inde qui s'est déjà réuni à six reprises. La dernière réunion de cette table ronde s'est déroulée à Rome les 16 et 17 décembre dernier et a traité principalement des obstacles au commerce et aux flux d'investissements et de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la Table ronde. Le CESE estime que la Table ronde est un grand succès et a démontré sa capacité à s'accorder sur des approches et des recommandations communes sur des sujets les plus divers. Cependant, il regrette la décision négative que la délégation de la Commission européenne à New Delhi a réservé à la demande de financement du Forum Internet de la société civile qui a été déposée sous le patronage de la Table ronde.

Sur la base du travail consultatif réalisé sur les relations UE-Chine et des contacts déjà établis avec le CES de Chine, le CESE se félicite à cet égard du texte de la récente communication de la Commission qui propose de promouvoir les contacts et le dialogue entre les sociétés civiles européenne et chinoise conformément aux recommandations formulées à l'issue du dialogue instauré entre le Comité économique et social européen et le Conseil économique et social chinois. Le CESE accueillera, d'ailleurs, une délégation du CES de Chine en mars prochain pour une visite d'étude sur le thème des restructurations industrielles et du reclassement des travailleurs licenciés. Il participera à un colloque sur ce thème qui se déroulera à l'automne prochain en Chine.

Je rentre d'ailleurs de New Delhi où nous avons tenu une rencontre de travail avec le co-Président indien de la Table Ronde, Mr Vohra, pour préparer les prochaines initiatives communes.

Les Nations Unies

Sur la base des mêmes fondements, le CESE envisage de pouvoir exprimer, en complément et soutien des autres institutions de l'Union européenne, le point de vue de la société civile européenne auprès des organisations des Nations Unies. D'ailleurs, le CESE partage les objectifs développés dans la communication de la Commission sur l'Union européenne et les Nations Unies et notamment la priorité à accorder au multilatéralisme et le soutien aux objectifs du développement du millénaire. Dans ce cadre, un statut d'observateur auprès de l'ECOSOC des Nations Unies sera demandé sur la base de l'Article 79 des règles de fonctionnement de cette organisation.

L'Association internationales des CES et Institutions similaires

Dans le contexte de nos relations extérieures il convient de dire aussi un mot sur l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (AICESIS) qui a été créée en 1999 comme association volontaire des CES nationaux dont la présidence dynamique est assurée par Jacques Dermagne. Son secrétariat exécutif a été établi au siège du CES de France. Le CESE est membre associé depuis la création.

Le nombre de pays représentés est aujourd'hui à 41. À l'origine largement constituée par les CES nationaux de l'Union européenne et d'Afrique, l'Association a progressivement élargi sa base géographique, notamment avec l'adhésion des CES du Brésil, du Nicaragua, de Chine et de la Corée du Sud, ainsi que des pays de l'Europe Centrale et de l'Est.

La contribution du CESE aux travaux de l'AICESIS se base sur le rôle spécifique du CESE dans le cadre des relations extérieures de l'Union européenne ainsi que par rapport aux institutions européennes et internationales. Il convient donc de développer une approche de

complémentarité entre les activités propres du CESE, qu'il développe comme les autres Conseils en toute autonomie, et la valeur ajoutée qu'offrent les possibilités d'échanges au sein de l'AICESIS.